



**Le représentants CGT au CTPL
à
Monsieur le Trésorier Payeur Général
du Val de Marne**

Créteil, le 31 mai 2007

OBJET : demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour du prochain CTPL

Les personnels des équipes de renfort vous ont remis le 27 avril 2007 une demande signée par la majorité des personnels pour le passage au régime du forfait pour les horaires de travail.

En conséquence les représentants CGT au CTPL vous demande d'inscrire cette demande à l'ordre du jour du prochain CTPL conformément à l'article 3.2.2 de l'instruction codificatrice n°02-012 V352 du 11 février 2002.

Les titulaires CGT au CTPL

Nicole BARBIER
Stéphane LULLIER